

Avocat & droit des contrats

écrit par Marine de la Clergerie | 17/08/2024

Me Marine de la Clergerie, avocat au Barreau de Toulouse intervient régulièrement et dans toute la France en droit des contrats (audit de contrats, rédaction de contrats, négociation de contrats, contentieux des contrats):

- Contrat d'affiliation
- Contrat d'apport d'affaire
- Contrat de bail (bail commercial, bail professionnel, bail précaire, etc.)
- Conditions générales de vente (CGV)
- Conditions générales d'achat (CGA)
- Conditions générales d'utilisation (CGU)
- Contrat SaaS
- Contrat de distribution
- Contrat de franchise
- Contrat de location
- Contrat influenceur
- Contrats informatiques
- Contrat d'infogérance
- Contrat de partenariat
- Contrat de prêt
- Contrat de prestations de services
- Contrat site internet
- Contrats de vente
- Licence de logiciel
- Mécénat
- Contrat de parrainage

Me Marine de la Clergerie, **avocat en droit des contrats à Toulouse** ([Consultation](#), [LinkedIn](#), [Demande de devis](#)). Ses locaux sont situés 43 rue Achille Viadieu à Toulouse (métro Saint-Michel).

Avocat & Toulouse - Comment trouver un avocat à Toulouse ?

écrit par Marine de la Clergerie | 17/08/2024

Annuaire des avocats

Accords de confidentialité, de secret, de non-divulgence, NDA

écrit par Marine de la Clergerie | 17/08/2024

Quels sont les noms donnés à ce type de contrat ou de clauses concernant la confidentialité ?

Les clauses ou contrat relatifs à la confidentialité peuvent être intitulés de différentes manières : confidentialité ; Non Disclosure Agreement ; NDA ; Informations confidentielles ; non-divulgence ; non-communication ; obligation de secret ; obligation de discrétion ; etc.

Quel est l'intérêt de ces clauses ou contrat ?

Dans certains cas elle est essentielle (dépôt de brevet), dans d'autres cas elle peut être pédagogique (rappeler au salarié ses obligations de confidentialité) ou compléter les obligations légales de confidentialité.

Quelles sont les opérations concernées ?

L'obligation de confidentialité peut concerner

- Tous les stades du contrat :
 - Lors de la négociation des contrats (à rapprocher de l'article 1112-2 du Code civil)
 - Lors de l'exécution du contrat
 - Lors de la fin du contrat (cf. article 1230 du Code civil)

- Tous les types de contrats et de situations :
 - Négociations
 - Contrats de travail
 - Contrats commerciaux
 - Droit des sociétés
 - Médiation, arbitrage
 - Etc.

Elle figure également dans la réglementation concernant par exemple :

- Les clauses de renégociation (L441-8 du Code de commerce)

- Les réunions du conseil d'administration dans les sociétés anonymes (cf. article L.225-37 du Code de commerce)

- Le secret professionnel (professions médicales, etc.)
- etc.

Quel est le régime de ces clauses ?

- Type d'obligation : Il s'agit d'une obligation de ne pas faire à savoir ne pas divulguer certaines informations.
- Durée : Parfois ces clauses ne fixent pas durée précise et indiquent « jusqu'à ce que l'information tombe dans le domaine public ».
- Sanction : le non-respect de ces obligations engage la responsabilité dans les conditions de droit commun et des sanctions pénales dans certains cas (article 226-13 du Code pénal) ; parfois les contrats indiquent les sanctions du non-respect de ces clauses.

Quels sont les points de vigilance ?

- Fixer une durée pour éviter l'interdiction des engagements perpétuels (article 1210 du Code civil);
- Prévoir une sanction dissuasive ou rappeler les sanctions.

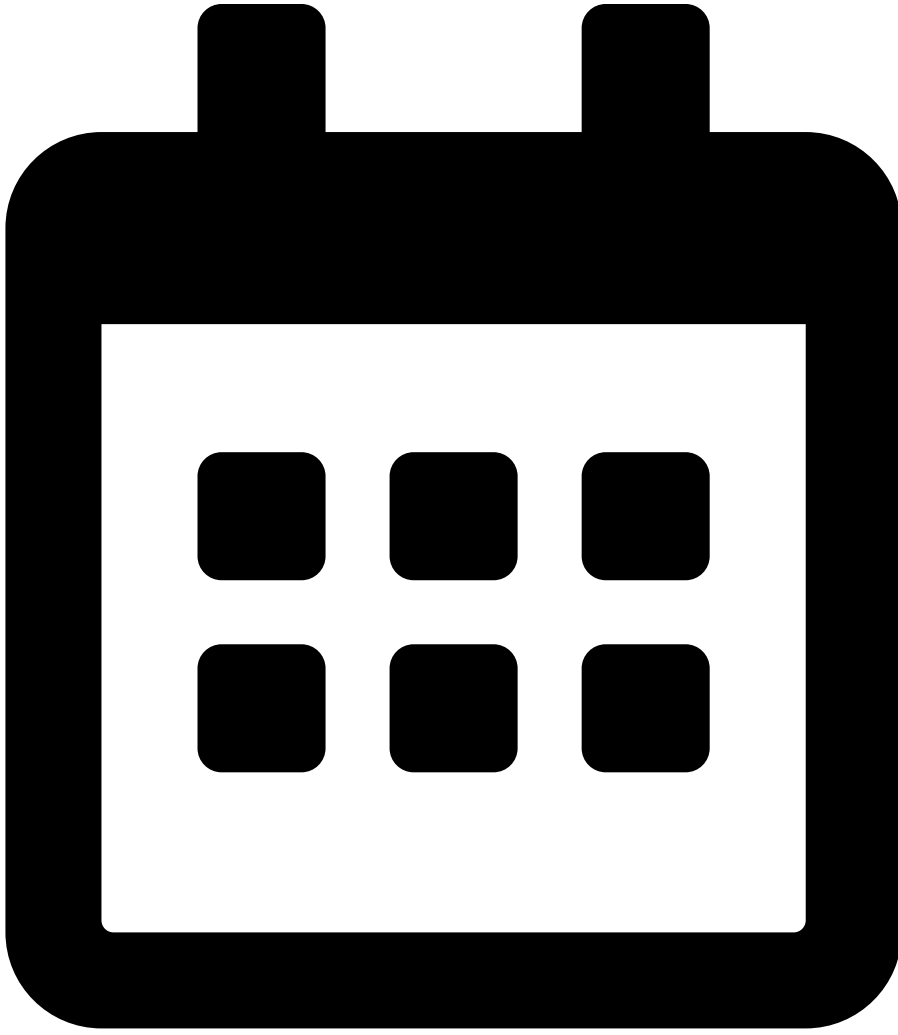
Où trouver des modèles d'accord de confidentialité ?

Il existe l'initiative ONENDA (<https://www.onenda.org>).

Des modèles et des guides sont également disponibles :

- INPI :
<https://www.inpi.fr/faq/comment-acceder-un-modele-d-accord-de-confidentialite>
- Commission européenne:
https://intellectual-property-helpdesk.ec.europa.eu/publications/non-disclosure-agreement_en

Me Marine de la Clergerie, avocat à Toulouse ([Consultation](#), [LinkedIn](#), [Demande de devis](#)) intervient partout en France à distance. Ses locaux sont situés 43 rue Achille Viadieu à Toulouse (métro Saint-Michel); elle rédige régulièrement pour ses clients des accords de confidentialité.



[Demander un devis pour la rédaction ou l'audit d'une accord de confidentialité](#)

Directive (UE) 2024/1799 du 13 juin 2024 établissant des règles communes visant à promouvoir la réparation des biens

écrit par Marine de la Clergerie | 17/08/2024

État :

- 13.06.2024 : Date de signature
- 30.07.2024 : Entrée en vigueur
- 31.07.2026 : Date de transposition

Lien : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=OJ:L_202401799

Objectifs : Établissement de règles communes renforçant les dispositions relatives à la réparation des biens, en vue de contribuer au bon fonctionnement du marché intérieur tout en garantissant un niveau élevé de protection des consommateurs et de l'environnement.

Entreprises concernées : Entreprises proposant la réparation des biens achetés par les consommateurs

Mesures :

- Modèle de formulaire européen d'information sur la réparation que les réparateurs peuvent utiliser
- Mise en place d'une plateforme européenne en ligne pour la réparation
- Obligation de réparation à la charge des fabricants pour les biens soumis à des exigences de réparabilité (listés en annexe II)
- Dans les cas où la réparation est obligatoire :
 - Si la réparation est impossible, le fabricant peut proposer au consommateur un bien reconditionné.
 - Mise en place d'un accès pour les consommateurs, via un site internet en accès libre, aux informations relatives aux prix indicatifs facturés pour la réparation type des biens
 - Interdiction de refuser de réparer les biens au seul motif qu'une réparation antérieure a été effectuée par d'autres réparateurs ou par d'autres personnes
- Modification de la directive (UE) 2019/771 relative à certains aspects concernant les contrats de vente de biens :
 - En cas de réparation dans le cadre de la garantie légale de conformité, la responsabilité du vendeur est prolongée de 12 mois
 - Le vendeur doit informer le consommateur de cette prolongation
 - Le vendeur peut fournir dans le cadre du remplacement un bien

reconditionné à la demande expresse du consommateur

Me Marine de la Clergerie, avocat exerçant notamment en rédaction des conditions générales de réparation et de garantie ([Consultation](#), [LinkedIn](#), [Demande de devis](#)) intervient partout en France à distance. Ses locaux sont situés à Toulouse (métro Saint-Michel).

RGPD & norme ISO 27001

écrit par Marine de la Clergerie | 17/08/2024

La norme ISO 27001 permet-elle de garantir la conformité au RGPD au sens de l'article 32 ou 42 du RGPD?